



Préavis n° 02 – 2014  
au Conseil général

**Comptes 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2013 de la commune de Prévonloup.

Les comptes 2013 de la commune de Prévonloup se présentent comme suit :

Total des charges	Fr.	558'447.96
Total des revenus	Fr.	609'692.76
Prélèvement sur réserves	Fr.	70'000.00
Attribution aux réserves	Fr.	0.00
Amortissements	Fr.	46'378.80
Excédent de revenus	<b>Fr.</b>	<b>51'244.80</b>

Le budget 2013 prévoyait un excédent de charges de Fr. 40'798.00 y compris les investissements, réduit à un excédent de charges de Fr. 5'798.00 en tenant compte uniquement du budget de fonctionnement. L'excédent de revenu s'explique en grande partie par la vente de la dernière parcelle Prés-Devant pour un montant de Fr. 111'400.00.

Des amortissements ont été réalisés pour un montant de Fr. 46'378.80 réparti comme suit :

Terrain Prés Devant :	Fr.	38'378.80
Captages :	Fr.	8'000.00

Des prélèvements sur réserves ont été faits pour un montant de Fr. 70'000.00 réparti comme suit :

Réseau d'eau (hydrantes) :	Fr.	30'000.00
Service de distribution son et image (Gruyère énergie) :	Fr.	40'000.00

On remarque une augmentation du revenu des impôts (+ Fr. 20'000.00) mais de l'autre côté une facture scolaire qui prend l'ascenseur (+ Fr. 14'000.00), il est aussi important de noter qu'un montant de Fr. 20'000.00 a été payé pour un rattrapage 2012 de la prévoyance sociale cantonale.

Différents objets ont été financés par le compte courant :

- Solde de Fr. 3'200.00 de la facture de Gruyère énergie (préavis 07-2011)
- Fr. 1'000.00 pour le raccordement des appartements au réseau Gruyère énergie
- Changement des boîtes aux lettres du collège : Fr. 1'170.00
- Panneau et plaques pour l'impasse des Prés, 3 panneaux pour les campagnes BPA des entrées du village : ~ Fr. 3'000.00
- Entretien sur les machines à laver/sécher le linge du collège : ~ Fr. 1'500.00

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de charges de Fr. 13'776.40.

La Municipalité demande au Conseil général d'approuver les comptes 2013 de la commune de Prévonloup.

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Prévonloup,**

vu le préavis municipal N° 02-2014,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
après avoir entendu le rapport de la commission de gestion,

**d é c i d e**

d'approuver les comptes 2013 de la commune de Prévonloup.

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2014.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic



Alain Michel



La secrétaire



Isabelle Christinet